



Incinérateur, ne nous laissons pas bernier !

Pour résoudre la crise des déchets la solution de l'incinérateur resurgit...

L'idée est simple et séduisante : on brûle et hop, les déchets disparaissent comme par miracle, le feu semble avoir tout purifié !

Il n'en est rien, l'incinération des déchets est la pire des solutions : malgré les évolutions réglementaires et technologiques, le procédé d'incinération produit, concentre et diffuse des substances toxiques dans l'environnement, avec des effets sur la santé humaine.

Dioxines, furanes et autres polluants organiques persistants, composés poly-bromés, mercure et autres métaux lourds, acides, oxydes de soufre et d'azote, gaz carbonique à effet de serre, ne sont qu'une infime partie des 2 000 composés qui s'échappent d'un incinérateur sous forme de rejets gazeux, liquides ou solides (cendres, mâchefers). Les effets désastreux de la combustion et des particules fines et ultra-fines sur la santé sont maintenant bien connus : cancers, stérilités, mutations, maladies respiratoires, allergiques, cardio-vasculaires, etc.

Les usines même « aux normes » rejettent des polluants en très grande quantité. Le respect des normes n'est absolument pas garanti par les contrôles, insuffisants et peu fiables.

Ce serait la « solution » la plus ruineuse pour les usagers en raison des coûts d'investissement, de fonctionnement (traitement des fumées, panes) et de la poursuite du « tout transport » pendant quarante ans.

D'autres solutions existent pour traiter les déchets de façon décentralisée, sans danger pour la santé et l'environnement. Elles sont en place en France, en Europe et dans le monde. La priorité est à la réduction, au recyclage, au compostage.

En combinant tri à la source, collecte séparée par flux, compostage des biodéchets, réutilisation, recyclage, on peut créer une vraie filière économique, avec plus d'une centaine d'emplois à la clé, pour un coût très inférieur à celui de l'incinération.

La Corse mérite mieux qu'une solution archaïque, simpliste, inadaptée aux fluctuations saisonnières. La démarche Zeru Frazu, efficace, moins coûteuse et sans dangers, est la plus rapide à mettre en oeuvre !

Questions/Réponses sur l'incinération des déchets

L'incinération présente-t-elle un risque pour la santé publique ? OUI

Les polluants émis par l'incinération sont diffusés dans l'atmosphère et contaminent les sols, l'eau et les cultures. Du fait de la bioaccumulation de certaines substances, c'est toute la chaîne alimentaire qui se trouve touchée et au final l'être humain, directement ou indirectement, avec des effets immédiats et différés. Les études scientifiques mettent en évidence un excès de risques statistiquement significatif pour plusieurs cancers.

Les nouveaux incinérateurs sont-ils « propres » et sans danger ? NON

Les nouvelles normes (18.12.2012) sont plus strictes pour certains polluants, mais seule l'analyse d'une vingtaine de paramètres est obligatoire. Le « cocktail chimique » présent dans les fumées constitue une véritable bombe à retardement, dont les effets commencent seulement à être connus. L'impact des nouveaux incinérateurs de grande capacité, qui brûlent beaucoup plus de plastiques et de déchets complexes qu'il y a 20 ans, n'est absolument pas connu.

Les systèmes de traitement des fumées limitent une partie seulement de la pollution rejetée dans l'atmosphère, mais ne la suppriment pas : ils la transfèrent en partie vers des résidus appelés REFIOM (résidus de filtrage) et dans les mâchefers solides recueillis à la base des fours. Ces derniers sont stockés en décharge ou pire, pour limiter les coûts, dispersés dans l'environnement (travaux routiers, pistes, remblais). Les normes théoriques sont impossibles à respecter et les dysfonctionnements s'accroissent avec le vieillissement des usines.

L'incinération fait-elle disparaître les déchets ? NON

L'incinération de 1000 kg de déchets produit environ 300 kg de mâchefers, 40 kg de cendres hautement toxiques, 650 kg de fumées contenant en quantité variable des polluants organiques persistants, des métaux lourds et autres substances chimiques, ainsi que des effluents liquides.

L'incinération est-elle une opération de valorisation ? NON

La récupération d'énergie issue de la combustion des déchets est très faible, surtout en production d'électricité. Le recyclage permet d'économiser 3 à 5 fois plus d'énergie.

L'incinération permet-elle de lutter contre le réchauffement de la planète ? NON

L'incinération d'une tonne de déchets produit une tonne de CO₂, dont une grande part vient des combustibles fossiles. Dire qu'elle est une source d'énergie renouvelable est une contre vérité. Le recyclage, la prévention permettent de lutter beaucoup plus efficacement contre le réchauffement.

L'incinération crée-t-elle des emplois ? NON

L'incinération nécessite peu de main d'œuvre, tandis que les opérations de récupération et recyclage sont fortement créatrices d'emplois locaux.

L'incinération permet-elle le développement du tri et du recyclage ? NON

Pour fonctionner en continu 24 h/24, une usine d'incinération doit absorber une quantité constante de déchets, que devront lui fournir les collectivités pendant toute sa durée de vie, en particulier les plastiques, papiers, cartons, indispensables à une bonne combustion et une bonne rentabilité. C'est un « aspirateur à déchets » incompatible avec une politique de prévention et de réduction. L'incinération est une solution de facilité pour les responsables de la politique des déchets. C'est un obstacle au développement de la valorisation des matières premières secondaires contenues dans nos déchets (80 à 85 %).

L'incinération est-elle indispensable pour réduire la mise en décharge ? NON

L'incinération ne peut pas être opposée à l'enfouissement, puisqu'elle y fait appel pour le stockage des résidus subsistant après la combustion.

La démarche Zeru Frazu, Zéro Déchet, Zéro Gaspillage s'impose : réduction, organisation du tri en amont, collecte séparée par catégorie (porte à porte ou points de regroupement, y compris les biodéchets), compostage et recyclage, tarification incitative proportionnelle à la quantité de déchets produits.